

Garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 750 000 € contracté par l'O.G.E.C.

Le rapporteur,

☞ indique que la commune est saisie d'une demande formulée par l'Organisme de Gestion des Établissements d'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) afin de garantir, à hauteur de 50 %, un emprunt d'un montant de 750 000 € qui est destiné à financer les travaux d'extension du groupe scolaire Sainte-Anne – Saint-Joseph.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Organisme prêteur :	Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine
Montant du prêt en capital :	750 000 €
Durée :	20 ans
Taux fixe :	3.21%
Échéances :	mensuelles

Considérant les avis favorables émis par la commissions «des finances et administration générale », lors de sa réunion du 7 janvier 2014 et par la commission « des affaires scolaires et de la jeunesse » lors de sa réunion du mardi 14 janvier 2014 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50 % concernant l'emprunt de 750 000 € contracté par l'Organisme de Gestion des Établissements d'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 24 ; abstentions : 2